

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE 2017-2018 SUR LA PROFESSION DE PRESTATAIRE ET CONSEIL EN ÉCRITURE

Depuis 2009, le Laboratoire d'Analyse de la Profession du SNPCE effectue tous les deux ans une enquête sur la profession de prestataire et conseil en écriture. La cinquième édition lancée début 2018, à laquelle 138 professionnels ont participé, a débouché sur des résultats significatifs.

Vous trouverez ci-dessous les conclusions de cette enquête, l'analyse détaillée des résultats étant disponible dans la rubrique « librairie » du site du SNPCE au prix de 10 € (7 € pour les adhérents de l'AEPF, du GREC, de Plume et Buvard et EPACA-Sud) :

Toujours largement féminine, la profession de prestataire et conseil en écriture est un métier de reconversion, choisi en majorité par des personnes détentrices de diplômes de niveau supérieur dont l'activité première (ou secondaire, voire davantage, les métiers de l'écriture arrivant parfois à l'issue de plusieurs autres carrières) relevait de l'encadrement ou des activités intellectuelles supérieures.

Les secteurs d'activité d'origine des PCE les plus représentés sont, sans surprise et depuis toujours, ceux de la communication et de l'enseignement.

Et le choix de cette reconversion professionnelle se traduit avant tout par un intérêt marqué pour l'écriture et les relations humaines plus que comme une alternative au chômage ou à une rémunération trop faible.

La professionnalisation du métier, constatée en 2015, semble se poursuivre : plus de la moitié des prestataires et conseils en écriture se forment avant de s'installer et nombreux sont ceux qui continuent à le faire ou à l'envisager ensuite.

Le statut privilégié par les prestataires et conseils en écriture lors de leur installation reste celui de la micro entreprise et varie peu ensuite.

Le temps de travail consacré à l'activité de PCE est encore trop souvent inversement proportionnel aux bénéfices dégagés et les répondants mettent clairement en avant les difficultés à faire reconnaître leurs compétences à leur juste valeur.

L'enquête de 2015 montrait une tendance au développement du travail à distance, par le biais d'Internet. Cette tendance se confirme, en revanche la part de la clientèle professionnelle marque un recul.

La rémunération moyenne des PCE restant peu élevée, l'exercice d'une activité complémentaire est donc fréquent, essentiellement sous la forme du salariat, même si le revenu généré par cette seconde activité est, lui aussi, souvent faible.

Le panel des prestations proposées est large et couvre tous les aspects de la profession, allant de la correction orthotypographique à l'écriture, en passant par la réécriture, la transcription de réunion ou l'animation d'ateliers d'écriture et, bien sûr, la rédaction pour le Web.

Les prestataires et conseils en écriture sont de plus en plus conscients de l'importance de leur promotion et continuent de faire appel à tous les outils mis à leur disposition, surtout les plus modernes (site Internet) avec plus ou moins de réussite.

Enfin, le métier de prestataire et conseil en écriture reste un « métier passion » pour lequel les professionnels sont de plus en plus conscients des difficultés qu'ils vont rencontrer même si celles-ci leur semblent parfois bien décourageantes, en particulier le manque de reconnaissance et la faiblesse des revenus dégagés.

Fort de ces constatations, le Syndicat national des prestataires et conseils en écriture continuera, comme il l'a toujours fait, à s'engager aux côtés des professionnels pour valoriser et défendre notre métier, porteur de si belles expériences humaines.